



Assemblée communale extraordinaire du 26 février 2013

Présidence : M. Jean-Marc Piguet, Syndic

Membres présents : 284 citoyennes et citoyens

Mardi 26 février 2013, 20h00

M. Jean-Marc Piguet, syndic, ouvre cette assemblée qui traitera du projet de parc éolien sur le Mont-Gibloux et formule les salutations d'usage aux personnes présentes. Il a le plaisir de présenter les représentants du collectif du Haut-des-Roches et les représentants de la société Ennova.

Les personnes suivantes sont nommées en qualité de scrutateurs et membres du bureau :

Scrutateur 1 : M. Pierre-Alain Menoud

Scrutateur 2 : M. Philippe Menoud

Scrutateur 3 : M. Nicolas Gremaud

Scrutateur 4 : M. Francis Lambert

M. le syndic demande à la secrétaire communale de tenir le procès-verbal des délibérations. A cet effet, il informe que l'assemblée sera enregistrée et demande aux intervenants d'utiliser les micros à disposition.

M. le syndic prie les personnes qui ne sont pas citoyennes et citoyens de la commune de Sâles de ne pas intervenir et de ne pas voter. Il rappelle également que la loi sur l'exercice des droits politiques et son règlement d'application prévoient qu'il faut avoir déposé ses papiers depuis cinq jours pour pouvoir voter dans la nouvelle commune. Les personnes qui désirent le bulletin secret sont priées d'en faire la demande avant chaque vote.

L'assemblée communale a été valablement convoquée par le bulletin communal *Les Quatre font la Une*, distribué en tout-ménage officiel, par avis aux piliers publics des quatre villages de la Commune de Sâles et dans la *Feuille officielle du canton de Fribourg* N° 6 du 8 février 2013.

Ordre du jour

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 11 décembre 2012** (*n'est pas lu en assemblée ; est à disposition à l'administration communale à Sâles, pendant les heures d'ouverture ou sur le site internet*).
2. **Projet d'un parc éolien dans le Gibloux sur la commune de Sâles**
 - *Présentations*
 - *Discussion*
 - *Vote*
3. **Divers**

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 11 décembre 2012

Comme indiqué dans l'ordre du jour de la convocation à la présente assemblée communale, le procès-verbal de la dernière assemblée ne sera pas lu. Il était à disposition au bureau communal et sur notre site Internet ; un résumé a paru dans le bulletin communal *Les 4 font la Une*.

Approbation

Aucune remarque ni observation n'étant formulée, le procès-verbal est soumis au vote et approuvé par l'assemblée communale par main levée à raison de 249 oui et 35 abstentions.



2. Projet d'un parc éolien dans le Gibloux sur la commune de Sâles

Présentation du projet par le Conseil communal :

Historique du projet

Suite à la recherche d'un partenaire par la commune du Châtelard en 2011, celle-ci a trouvé un répondant en la société Ennova SA en avril 2012.

Une première pré-étude a montré qu'un potentiel était existant pour autant que les communes de Grangettes et de Sâles soient englobées. Le Préfet de la Glâne, Willy Schorderet les a invités à une séance de présentation au Châtelard le 10 juillet 2012.

Le Conseil communal a débattu de cette proposition pendant les mois de juillet et août 2012 et a accepté à l'unanimité, comme le Conseil de Grangettes, de rejoindre ce projet d'étude.

Le Conseil communal a alors signé le 30 août une lettre d'intention scellant cet accord.

La commune du Châtelard nous annonce alors qu'elle a une séance d'information prévue le 13 septembre 2012 concernant les finances communales et fusions de communes et qu'elle aimerait en profiter pour faire une première information concernant ce projet. Afin qu'une information soit également donnée à la population de Sâles et Grangettes, les Conseils communaux décident d'envoyer un tout-ménage commun afin de donner la même information. Ce tout-ménage, envoyé le 12 septembre 2012 annonce l'existence de ce projet, qu'un mât de mesure sera mis à l'enquête sur la commune de Sâles à l'aube de l'hiver, qu'une séance d'information et une visite d'un parc existant aura lieu au printemps 2013.

La mise à l'enquête annoncée du mât de mesure a lieu le 6 octobre et a suscité deux oppositions (collectif du Haut-des-Roches muni de 18 signatures et un habitant de Romanens) au motif de manque d'informations. Deux séances de conciliation ont eu lieu en novembre 2012, sans que les oppositions soient levées. Le dossier de mise à l'enquête est actuellement encore à Fribourg, avant de passer chez le Préfet pour décision.

Parallèlement, la société Ennova a été trouver les propriétaires privés concernés par les zones d'études afin de leur présenter ce projet et leur présenter une convention de servitude.

Phase de la procédure

M. le Syndic présente les principales phases de la procédure pour pouvoir mettre en place un parc éolien. Actuellement la commune est au début de la phase 1 qui est la phase qui permettra de déterminer si le projet est réalisable ou pas.

Phase de planification 1 :

- Prospection du site
- Pré-études (vent, bruit, foncier et servitudes)
- Concertation et information
- Mesures de vent (18 à 24 mois)
- Autres études in situ (bruit, environnement, paysage...)

Durée de la phase 1 : **2 à 3 ans**

A l'issue de cette première phase, la commune décidera si le projet est réalisable et si les conditions de réalisation sont acceptables.

Si OUI, phase suivante, si NON, arrêt du projet.



Phase de planification 2 :

- | | | |
|---|---|------------------|
| - Elaboration d'un plan d'affectation spécial (création de zones) avec étude d'impact sur l'environnement soumis à une enquête publique | } | 1 à 2 ans |
| - Acceptation du plan d'affectation (décision cantonale et communale) | | |
| - Obtention d'un permis de construire avec contrat de raccordement électrique (création d'une société d'exploitation) | } | 1 an |

Phase de construction et d'exploitation

- | | |
|---|----------------------|
| - Construction du parc éolien | 12 à 18 mois |
| - Exploitation | 20 à 25 ans |
| - Démantèlement et remise en état du site | quelques mois |

La phase suivante, qui peut durer également 2 à 3 ans, passe par l'élaboration d'un plan d'affectation spécial qui doit être validé par le Conseil d'Etat et inclus dans le plan directeur cantonal. Ensuite la commune devra adapter son PAL à ces nouvelles zones, le mettre à l'enquête publique et celui-ci devra également être approuvé par le Conseil d'Etat.

Ensuite seulement, la construction des éoliennes, ainsi que le contrat de raccordement électrique pourront être mis à l'enquête publique.

La dernière phase est la construction et la mise en activité du parc éolien pour une durée d'exploitation de minimum 20 à 25 ans. Le démantèlement et la remise en état du site sont également planifiés et financés dans le concept de ce parc.

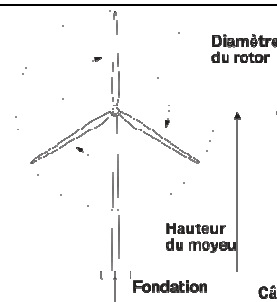
L'énergie éolienne

M. le Syndic présente quelques chiffres sur les éoliennes :

- Dans le monde, à l'heure actuelle, il y a une puissance installée de 238'000 MW par des éoliennes, qui alimente en électricité 150 millions de ménages.
- En Suisse, 32 éoliennes ont une puissance installée totale de 50 MW, pour une production de 85 GWh/an, ce qui alimente en électricité 23'800 ménages, soit environ 55'000 habitants.
- La production d'énergie d'une éolienne correspond à une surface de 30'000 m² de panneaux solaires.
- Pour remplacer une centrale nucléaire, il faudrait environ 700 éoliennes de 3 MW.

Potentiel éolien du projet

- Le parc du Mont-Gibloux pourrait être constitué de 4 à 12 éoliennes.
- Les éoliennes ont une hauteur de 140 à 180 mètres.
- La production annuelle d'une éolienne est de 4 à 5 GWh/an, soit la consommation d'environ 1'200 ménages (2'760 habitants).
- Production électrique totale 15 à 60 GWh/an.

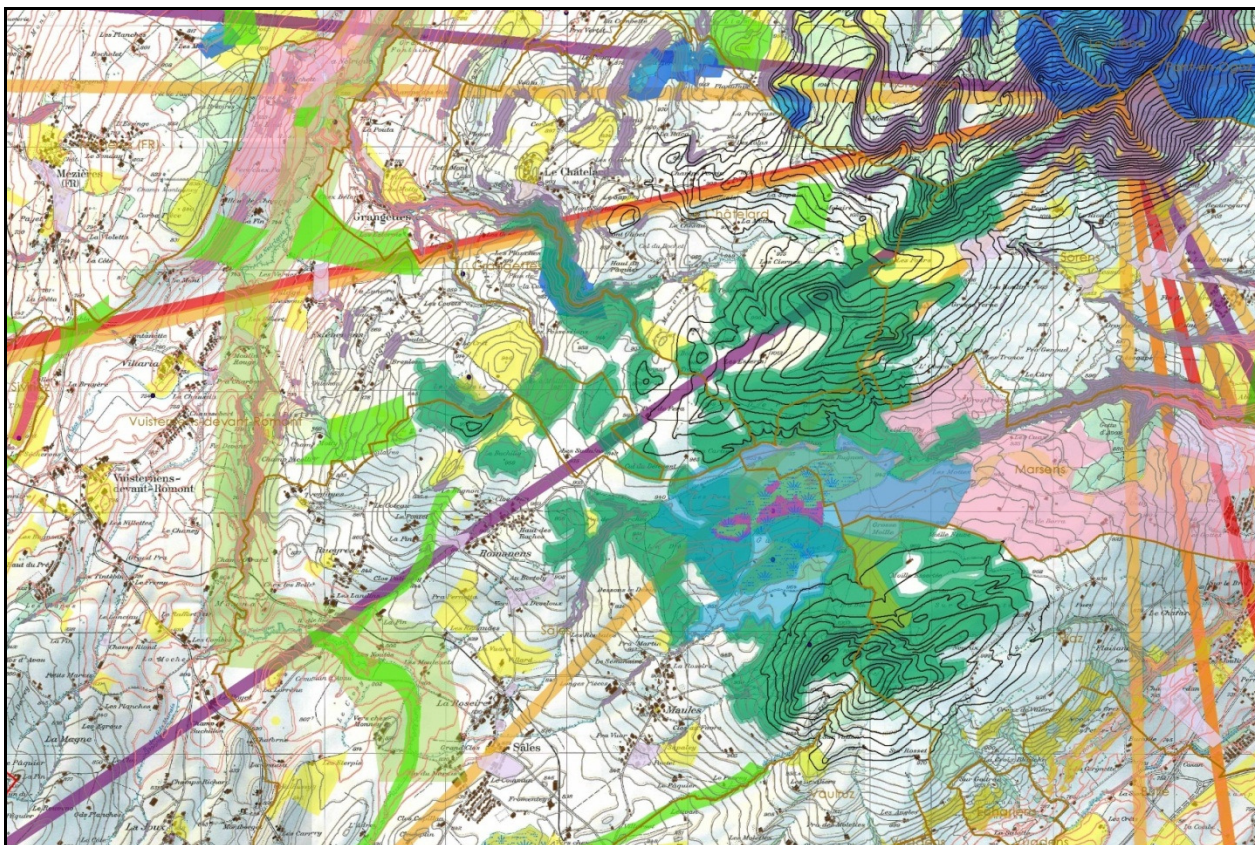




Carte pré-étude (sans habitat)

Cette carte présente toutes les zones interdites d'éoliennes selon le concept de l'Etat de Fribourg, notamment :

- Forêts
- Marais des Gurles
- Protection archéologique
- Protection du paysage
- Protection de la nature
- Protection des animaux
- Glissements de terrains
- Protection des eaux
- Ondes depuis l'antenne du Gibloux



Lettre d'intention

Comme indiqué dans l'historique, la commune de Sâles s'est engagée par la signature d'une lettre d'intention avec Ennova et les communes de Grangettes et du Châtelard. Comme son nom l'indique, ce document exprime l'accord du Conseil communal de participer et collaborer à cette étude de parc éolien.

Contrairement aux projets éoliens à l'étranger ou avec certaines autres entreprises, la commune a la chance d'être intégrée au développement du projet et de pouvoir intervenir en tout temps.

Ce document autorise uniquement Ennova à effectuer les études pour déterminer la faisabilité du projet éolien et qu'en aucun cas elle ne préjuge d'un éventuel partenariat qui devrait être concrétisé ultérieurement dans le cadre d'une convention de collaboration. Il n'y a pas de retombées financières pour la commune à ce stade, car toutes ces études sont financées par Ennova.

En échange, nous nous sommes engagés à ne pas traiter, ni à transmettre les résultats des études à d'autres entreprises.



Mât de mesures

Afin de pouvoir mener à bien les études de terrains nécessaires et comme l'exige le plan cantonal des énergies, il est nécessaire de procéder à la mesure des vents sur le projet de parc éolien.

Pour cela, deux mâts de mesure sont prévus, un sur la commune du Châtelard et un sur la commune de Sâles. Les emplacements ont été choisis selon trois critères principaux :

- 1) Un mât à chaque extrémité du parc afin d'obtenir le meilleur quadrillage possible lors de la modélisation des vents sur l'entier du parc
- 2) Implantation sur des parcelles communales
- 3) Accès routier existant aux parcelles afin de ne pas devoir construire des routes inutiles.

L'emplacement proposé par Ennova sur la commune de Sâles satisfaisait à ces critères et a donc été approuvé par le Conseil communal. Par contre, le Conseil et Ennova n'ont pas été assez attentifs au fait que l'emplacement pouvait être assimilé à l'emplacement d'une éolienne, **ce qui n'est pas le cas**.

Convention de servitude

Comme cité dans l'historique, la société Ennova a rencontré les propriétaires privés dont les parcelles pourraient être touchées par le projet.

Afin de pouvoir effectuer les études de terrain, il est nécessaire de pouvoir accéder aux parcelles, voire d'effectuer des sondages, de poser des instruments de mesure, de poser des conduites ou des canalisations, de passer avec des véhicules et tout cela avec l'accord du propriétaire.

Pour cela, une convention de servitude est signée avec ces propriétaires qui autorisent l'utilisation de leur terrain en échange d'un dédommagement pour les désagréments occasionnés. Une annexe à cette convention engage le propriétaire à accepter la pose d'une éolienne, ou le passage d'un accès, ou la pose d'un câble souterrain, si le projet de parc final devait le définir ainsi.

Cette convention devra également être signée pour les terrains communaux, après vote et acceptation par l'assemblée communale.

Avantages et inconvénients

+	-
Ecologique (pas de CO2)	Bruit
Energie renouvelable	Effet stroboscopique
Avenir énergétique	Infrasons
Projet collectif	Effets sur la santé
Retour financier pour la commune	Perte de valeur de l'immobilier
Impact sur le paysage	

Bruit

Les éoliennes font du bruit (aérodynamique : rotation des pales dans l'air et mécanique : génératrice, sauf nouvelle génération). Soit, selon les données générales collectées, 55 dB(A) au pied, 45 dB(A) à 300 mètres et 40 dB(A) à 500 mètres.

En Suisse c'est l'Ordonnance de Protection contre le Bruit (OPB) qui fixe la valeur limite d'émission dans les zones d'habitations pour les nouvelles installations de production d'énergie à 45 dB la nuit et 55 dB le jour.

Afin de pouvoir visualiser ce que cela représente sur le terrain, l'Etat de Fribourg préconise une distance minimale de 300 mètres, voire 400 mètres dans la littérature sur le sujet, voire même 450 à 500 mètres selon nos vœux afin de diminuer au maximum le bruit vers nos habitations.



COMMUNE DE SÂLES

1625 SÂLES

Carte des distances (bruit)

Cercles oranges = 400 mètres

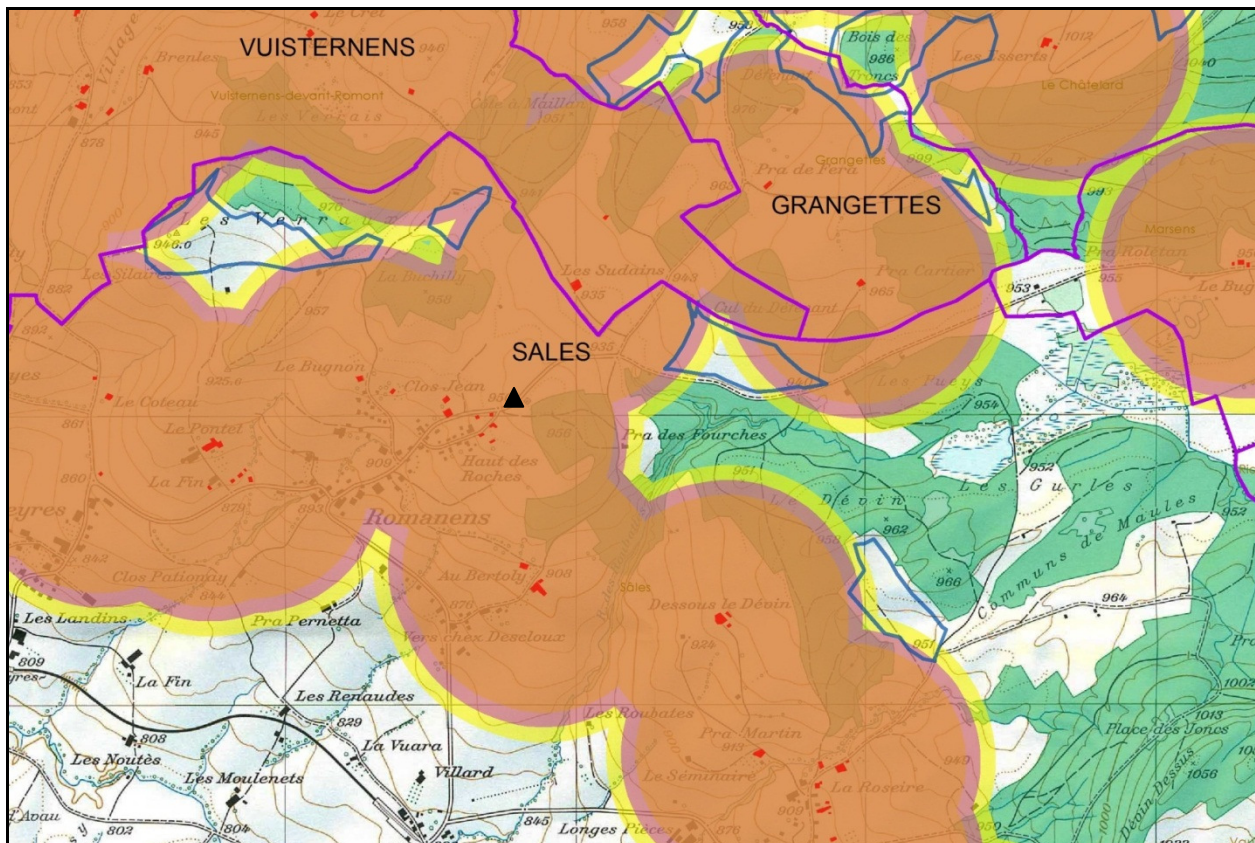
Cercles violets = 450 mètres

Cercles jaunes = 500 mètres

En bleu, les zones d'études actuelles pour l'implantation d'éoliennes à une distance de 400 mètres.

Le triangle noir est l'emplacement du mât de mesure.

La zone d'étude la plus proche des habitations du Haut-des-Roches est à environ 770 mètres.



Autres désavantages

- Effet stroboscopique dû à la rotation des pales devant le soleil (les zones d'implantation possibles se trouvent au nord, il n'y aurait donc pas d'effet sur les habitations de la commune)
- Infrasons et effets sur la santé : infrasons identiques dans la nature, effet nocébo (identique au Natel, Wifi, télévision, radio, train...)
- Perte de valeur de l'immobilier : selon étude de la BCV l'effet est nul ou très faible selon les cas

Impact sur le paysage

- Eoliennes visibles de loin
- Parc éolien dans le dos de la commune, peu d'impact visuel journalier
- Antenne du Gibloux, station téléphérique sur le Moléson, villa du voisin

C'est une affaire de goût, on aime ou on aime pas, on s'habitue.

Pour une fois l'intérêt public est en jeu et plus seulement l'intérêt privé !



Gains financiers

Chaque propriétaire de terrain où une éolienne sera érigée (commune ou privé) recevra annuellement un montant correspondant à 2.5 % des revenus générés par la vente d'électricité au prorata du nombre de machines. Ce chiffre d'affaire dépendra de la puissance des machines et de la production réelle. A l'heure actuelle, sur la base d'estimations faites, le montant serait d'environ CHF 25'000.-.

La commune recevra en plus de ce premier montant un montant équivalent pour chaque éolienne sur son territoire auquel il faut rajouter 1% pour un fond spécial dont la forme est à définir.

L'exploitation du parc éolien sera faite par une société d'exploitation à créer. Selon le modèle à créer, il devrait être possible d'en être actionnaire à titre privé également avec participation au bénéfice.

Position du Conseil communal

Le Conseil communal regretterait de refuser cette étude aujourd'hui :

- Il est nécessaire de trouver des solutions pour notre avenir énergétique et celui de nos enfants
- Un parc éolien est une partie de la solution, d'autres voies sont également à explorer
- L'étude déterminera si un parc éolien est réalisable et à quelles conditions
- Si c'est le cas, nous garantissons à la population qu'elle pourra se prononcer à nouveau à chaque étape de l'élaboration du dossier et sur la réalisation.

Présentation du Collectif du Haut-des-Roches

Monsieur le Syndic passe la parole au représentant du Collectif du Haut-des-Roches, M. Gérard Grin pour sa présentation.

M. Grin se présente et indique qu'il parle au nom du collectif du Haut-des-Roches qui s'est formé contre ce projet. Sa présentation se déroulera en six points. Il explique que les sources utilisées dans la présentation sont tirées de personnes neutres.

1) Communication 1^{ère} partie

La première raison de l'opposition du Collectif du Haut-des-Roches a été la réception du tout-ménage d'information de la commune qui présentait le projet d'un parc éolien sur le Mont-Gibloux. La deuxième raison a été le manque d'informations aux personnes concernées.

Ensuite, la population a appris par la presse que la commune du Châtelard avait fait une séance d'information à ses habitants. À Sâles, il n'y a rien eu, hormis une promesse de séance d'information six mois après.

Le manque de transparence et l'impression que le Conseil communal ne disait pas tout à fait que le collectif s'est opposé au projet.

2) Utiles ? Inutiles ?

M. Grin cite les conclusions tirées du livre de M. Philippe Roch, docteur en biochimie, ancien directeur du WWF, secrétaire d'Etat à l'environnement. Il précise que ce Monsieur est impartial.

« Pour remplacer une centrale nucléaire, il faudrait 4'000 éoliennes. Ce n'est pas envisageable en Suisse »

« En plus d'être nuisibles pour le paysage et bruyantes, les éoliennes ne sont pas si efficaces que l'on croit »

« Sur 1'500 heures de fonctionnement, une éolienne produit environ la consommation de 345 personnes »

Autres informations venant de M. Jean-Michel Bonvin, Président de Greenwatt :

« Pour une autonomie énergétique, il faudra multiplier les sources d'approvisionnement, hydraulique, solaire, biomasse... »

« L'éolien n'est qu'une pièce de ce puzzle et ne produira jamais plus que 3% ou 4% de l'énergie en Suisse »

« L'énergie éolienne n'est qu'une solution transitoire »



3) Nuisances

Nuisances visuelles : M. Grin passe une vidéo où l'on voit l'effet stroboscopique dans une villa.

Les conséquences de cet effet : troubles épileptiques, gêne à l'intérieur des habitations, troubles du sommeil...

M. Grin présente un document sur lequel on peut comparer la hauteur d'une éolienne avec la hauteur d'un arbre, d'une maison, de la cathédrale de Lausanne, de la Tour Eiffel... Il précise que les proportions des dessins ne sont pas tout à fait justes. De plus, il fait passer quelques photos de paysages avec éoliennes.

Nuisances sonores : « *Cette gêne liée aux basses fréquences doit être prise en considération comme étant un réel problème.* » Source : Service de l'énergie et de l'environnement

« *Ces nuisances sonores en Suisse sont minimisées, pour ne pas dire négligées* » Source : livre de M. Philippe Roch.

« *Les zones résidentielles peuvent devenir insupportables* » Source : livre de M. Philippe Roch.

4) Impacts sur la santé

Tous les syndromes suivants ont été constatés : fatigue, maux de têtes, hypersensibilité de l'ouïe, trouble de la vue, étourdissements, problèmes de mémoire, dépression...

5) Finances

Un parc éolien provoque une perte de la valeur immobilière de 20%, la baisse de la valeur du terrain, les biens immobiliers sont invendables à moins de 500 et 1'000 mètres d'une éolienne.

M. Grin trouve que l'étude la BCV mentionnée dans la présentation du Conseil est partielle et contradictoire. Celle-ci a été faite aux USA et ne publie pas de résultat sur les études faites en Suisse.

M. Grin ajoute que pendant la séance de conciliation entre la commune et le collectif du Haut-des-Roches, le problème de la perte sur la valeur immobilière a été abordé plusieurs fois et la réponse d'Ennova est qu'ils sont conscients du problème. Ce n'est donc pas tout à fait vrai qu'il n'y a aucun impact.

Avantages financiers pour qui ?

- Pour les propriétaires fonciers qui touchent 300'000.- sur 20 ans
- Pour la commune

Inconvénients pour qui ?

- Les habitants n'auront pas d'électricité gratuite et ne paieront pas moins !

6) Communication 2^{ème} partie

M. Grin informe l'assemblée qu'au mois de septembre 2012, les propriétaires fonciers ont été approchés par la société Ennova et par la commune. Ils leur ont été remis un dossier très professionnel avec des propositions financières claires de l'ordre de CHF 1'500.- par an durant la préparation du projet et de CHF 10'000.- à 25'000.- par an selon le rendement. Ces propositions ont fait l'objet d'un contrat ou d'un arrangement devant notaire, il s'agit donc d'une pièce officielle. Dans ce dossier figurait une carte avec les emplacements des sites envisagés et l'emplacement des éoliennes. Il a été demandé aux quatre propriétaires de signer une clause de confidentialité les engageant à ne pas montrer ces cartes. « Ne pas les montrer » ne signifie pas « ne rien dire ». M. Grin a pu obtenir des informations de la part d'un propriétaire qui n'a pas signé la clause de confidentialité. Avec ces informations, le collectif a pu établir une carte avec les emplacements des éoliennes présumés. Ce plan est présenté à l'assemblée.

7) Conclusion

En Suisse, tout le monde sait qu'il faudra sortir du nucléaire, c'est une décision politique. Mais en contrepartie, la presque totalité des socialistes disent qu'il y a d'autres solutions énergétiques plus performantes et intelligentes que l'éolien.

En conclusion, le collectif n'est pas contre les éoliennes mais uniquement dans des endroits appropriés. Il estime que le Gibloux n'est pas un endroit approprié. Beaucoup de personnes se promènent sur les hauts de Romanens et les éoliennes présentent un réel danger de chute de glace en hiver.



Ouverture à la discussion

Mme Isabelle Oberson : J'aimerais juste ajouter qu'après la présentation du collectif du Haut-des-Roches et ce que l'on doit voter ce soir, il y a un réel fossé. Car nous devons voter pour l'étude du projet et non pour l'installation d'éoliennes. Et aussi, vous citez qu'il y a d'autres solutions énergétiques à développer au lieu des éoliennes, mais peut-être qu'il faut lier plusieurs sources d'énergies pour arrêter le nucléaire, donc ce n'est pas en bannissant les éoliennes qu'on va y arriver. Il faut faire un lien entre toutes pour essayer d'avoir les ressources suffisantes afin d'avoir de l'électricité au quotidien dans les ménages. De plus, la vidéo que vous avez présentée concernant l'effet stroboscopique n'avait pas lieu d'être étant donné que cet effet n'existerait pas pour les habitants de la commune.

Mme Evelyn Perone : Alors oui je ne suis pas Fribourgeoise, car j'ai entendu des attaques contre les gens qui venaient « de l'étranger », du bout du lac et qui se permettaient de faire opposition à des sujets qui étaient décidés par des gens d'ici ! Alors je crois que si dans un petit pays comme la Suisse, on a ce genre de remarques, permettez-moi de vous dire que je ne suis pas d'accord !

Concernant les éoliennes, oui c'était un mât d'étude qui a été mis à l'enquête ! Mais si le mât d'étude est installé, est-ce qu'on n'aura pas plus de peine à faire opposition une fois qu'il y aura déjà eu de l'argent investi dans le projet ? Donc nous, on préfère dire non quels que soient les résultats, nous n'avons pas envie d'éoliennes si près de notre maison. En Angleterre, la distance minimum est de 1'500 mètres, Alors on me répond « oui car l'Angleterre c'est grand ! ». Oui mais la Suisse a des endroits quand même un peu plus sauvages, plus éloignés des habitations pour mettre des éoliennes. Et pas à 300 mètres !

J'ai bien potassé avant de faire partie du collectif et pas seulement leurs documents. Si la distance de 300 mètres a été décidée en Suisse c'est parce qu'ils ont été pris de court au niveau de la législation et qu'ils ont appliqué la distance valable pour les stands de tir par rapport aux habitations. Et vraiment, une éolienne fait plus de bruit qu'un stand de tir ! Donc il faudra, quoi qu'il arrive ce soir, que quelque chose se passe au niveau de la législation suisse pour qu'on puisse développer un cadre qui permette de ne pas tomber malade, si éoliennes il doit y avoir.

Durant la présentation de M. Grin, je voyais des membres du Conseil rire lorsqu'il a cité les effets sur la santé, mais combien de gens sont malades maintenant à cause de l'amiante, du sang contaminé... Lors de plusieurs scandales comme ça, les gens savaient mais ont laissé faire. Alors là, je ne pense pas que tout le monde sait, mais il y a un flou et quand il y a du flou, c'est le principe de précaution qui vaut. Moi j'aimerais bien que ce principe soit appliqué ici. Selon une étude des autorités jurassiennes, car là-bas ils ont eu des oppositions, les autorités ont dit que les éoliennes produisaient des nuisances mineures. Parmi les nuisances mineures, il existe la fumée passive, je vous laisse penser tout ce qui a été fait pour que nous ne subissions plus la fumée passive. Les basses fréquences ont aussi une influence sur notre santé. Moi les éoliennes, les regarder j'aime bien ! Mais franchement, lorsque vous avez le bruit de l'éolienne en continu et que lorsque vous allez vous promener l'hiver et qu'il y a des glaçons qui sont projetés, je ne pense pas que vous apprécierez beaucoup. Et puis aussi une chose, le terrain sera dévasté, pour une éolienne, il y a de la cimentation qui est recouverte de terre et d'herbe, mais ce n'est pas de la vraie nature ! En tant que nouvelle habitante de Romanens depuis cinq ans, je m'oppose aux éoliennes si près des maisons mais pas forcément ailleurs. Et je serais d'avis, que si on arrive à s'opposer à ce projet, qu'il y ait un groupe dans la commune qui puisse potasser pour trouver un autre moyen de produire une énergie moins dangereuse que l'éolienne.

M. William Batellino : Je suis d'abord extrêmement déçu par le manque de communication dont a fait part le Conseil communal jusqu'à maintenant. Je trouve ça inacceptable pour une démocratie. Comme vous dites dans votre bulletin, ça serait dommage de ne pas poursuivre, mais dommage pour qui et pour quoi !

On parle de perte immobilière, quasi nul d'après la BCV. Moi j'ai posé la question à ma banque UBS, elle n'est pas convaincue du tout ! Elle est même prête à me fournir des informations plus claires.

Toutes ces personnes qui sont concernées directement et qui sont à une distance minimale des éoliennes, ça veut dire, 40 à 50 décibels, mais en permanence ! Alors je ne suis pas prêt à supporter en permanence 40 dB, alors autant que je laisse tourner ma machine à laver !

Ce qui est intéressant, c'est que nous ne connaissons pas les autres sites, Grangettes, le Châtelard... si c'est un site potentiellement intéressant, qui nous dit que ce sera les dernières éoliennes ?

Vous présentez dans votre argumentation à l'échelon mondial, ça ne veut rien dire car la Suisse est tout sauf à l'échelon mondial, elle ne ressemble à personne.

L'impact visuel est très important pour les habitants du Haut-des-Roches, sommes-nous prêts à voir ça ?



M. Michel Kropf : Je me présente, je m'appelle Michel Kropf, j'habite à Romanens depuis 30 ans et je vis au paradis. Je suis l'auteur de l'opposition individuelle d'entente avec le collectif. Le 28 septembre, j'adresse un mail pour obtenir plus de précisions sur le lieu exact prévu pour les éoliennes. Le 6 octobre, le Syndic répond à mon mail, par : « Les emplacements exacts ne sont pas encore définis, seules les zones sont délimitées, elles se situent sur les hauts de Maules et Romanens, mais à plus de 500 mètres des habitations. Je suis surpris par ces 500 mètres, d'où sortent-ils ? Les normes cantonales parlent de 300 mètres. Je doute du bienfondé de ces informations. Sur ça, le 12 octobre, j'envoie mon opposition. Lors de la séance de conciliation, je demande à M. Guy Savary si le Conseil communal est au courant du mail reçu de M. le Syndic, M. Savary m'a affirmé que l'entier du Conseil communal était au courant du mail. Je demande donc aux représentants d'Ennova de me présenter le document dans lequel repose l'affirmation des 500 mètres. La réponse est claire, il n'y a rien. Le 3 novembre, j'écris au Préfet pour l'informer qu'en plus de mon opposition à la construction du mât, je lui demande de traiter l'affaire politique, à savoir que, l'ensemble du Conseil communal n'a pas respecté la déontologie qu'exige sa fonction et qu'il est responsable d'une imposture à l'égard des citoyens. Aujourd'hui, je n'ai encore reçu aucune décision, le Préfet étant le seul organe à en décider, j'attends donc une réponse à ces deux objets.

M. Lucien Menoud : Je trouve que l'endroit n'est pas des mieux choisis. Romanens a une situation magnifique, et je trouve dommage d'aller vers ce projet suite à de telles oppositions. Et si ce parc pouvait se faire un peu plus loin dans le Gibloux, on pourrait avoir l'expérience du bruit, des inconvénients, etc et après, pourquoi pas s'étendre sur notre région. Je trouve aussi dommage que les mesures du mât ne servent qu'à une société et qu'elles ne puissent être partagées.

M. Jean-Marc Piguet : Je répète que les emplacements des éoliennes ne sont pas connus. Nous avons les zones d'études, la zone au Pra des Fourches a déjà été supprimée car elle était trop près des habitations. L'étude va encore évoluer, et nous avons encore largement le temps de décider.

Etant donné qu'il n'y a plus de question, le Syndic propose à l'assemblée de passer au vote. La question du vote est la suivante, elle a été demandée par le collectif du Haut-des-Roches :

Êtes-vous pour le projet de création d'un parc éolien dans le Gibloux sur la commune de Sâles ?

Afin que chacun puisse voter de manière la plus libre possible, le collectif du Haut-des-Roches et le Conseil communal vous propose le vote à bulletin secret. Pour cela, c'est l'assemblée qui le décide, nous devons le voter et il est nécessaire d'obtenir le 20% des voix pour voter à bulletin secret.

M. Bernard Grandjean : Pour moi la question n'est pas claire.

M. Jean-Marc Piguet : Le vote « oui » à la question « êtes-vous pour le projet de création d'un parc éolien dans le Gibloux sur la commune de Sâles ? » permet de continuer l'étude. Le Conseil s'engage à revenir vers l'assemblée pour vous présenter les premiers résultats de l'étude et au final de définir ensemble si le projet est acceptable pour la commune.

Mme Evelyne Perone : Et si nous votons « non » ?

M. Jean-Marc Piguet : Si l'assemblée vote non, nous prenons acte que vous n'êtes pas pour le projet d'un parc éolien.

M. Vincent Ruffieux : La décision n'est valable que pour la commune et pas pour les privés.

M. Michel Kropf : Si l'assemblée vote non ce soir au projet, cette décision entraîne-t-elle immédiatement la mise à l'enquête de la construction du mât ?

M. Jean-Marc Piguet : Non

M. Michel Kropf : La décision empêche-t-elle la présentation de nouveaux projets ? Si on dit non au projet du Gibloux, ça veut dire que dans quelques mois, vous pouvez nous présenter un nouveau projet ?

M. Jean-Marc Piguet : Oui

M. Michel Kropf : Je vous demande qu'après ce vote, que nous posions la question suivante à l'assemblée : « Voulez-vous que la commune de Sâles, interdise la construction de mâts de mesures et d'éoliennes sur les terrains qui sont sa propriété ? ». Si nous répondons « oui », nous en avons terminé pour le projet présent, avec la collaboration de la commune, mais ne sommes malheureusement pas à l'abri de nouveaux projets de privés.



M. Jean-Marc Piguet : La démocratie veut qu'on puisse aussi changer d'avis, bloquer tout maintenant pour toujours, non !

M. Nicolas Hassler : Par rapport aux générations futures, nous ne pouvons pas verrouiller pendant cent ans afin qu'il n'y ait pas de projet.

M. Jean-Marc Piguet : Le collectif du Haut-des-Roches a proposé la question du vote, nous l'avons laissée telle qu'elle, c'est cette question-là que nous allons poser.

M. Dominique Valentin : Si ce soir l'assemblée refuse, que se passerait-il pour les autres communes ?

M. Jean-Marc Piguet : Les autres communes ont une séance d'information la semaine prochaine, l'étude va continuer sur ces communes.

M. Victor Borcard : Pour moi, la question posée ne convient pas. Car je suis venu à cette assemblée pour m'informer. J'ai été très bien informé, et je pense que c'est assez rare que le Conseil se donne la peine de donner des informations aussi détaillées et qu'on donne la possibilité aux opposants de s'exprimer de manière parfaitement équilibrée. Cela dit, je suis venu ce soir pour me prononcer sur une étude de faisabilité qui me permettra de dire plus tard si je suis pour ou contre un projet de parc éolien. La question telle que posée ne me convient pas et à cette question, je m'abstiens. J'ai envie de dire « faisons d'abord une étude de faisabilité et ensuite on se prononcera sur le projet de parc éolien ». On ne peut pas sauter les étapes !

Mme Isabelle Barras : Si le projet est accepté et que par la suite l'étude est refusée, qu'en sera-t-il des servitudes qui doivent être signées par les propriétaires ?

M. Jean-Marc Piguet : Les servitudes sont faites pour pouvoir faire l'étude, elles permettront à Ennova d'accéder au terrain pour faire toutes les mesures. Et après si le projet se fait et si une éolienne devait se faire sur le terrain, le propriétaire s'engage à l'accepter.

Mme Isabelle Barras : La servitude tombe si le projet tombe à l'eau ?

M. Jean-Marc Piguet : Oui la servitude est limitée à l'étude.

Vote pour le bulletin secret

L'assemblée communale accepte à main levée le vote à bulletin secret. Le Syndic demande aux scrutateurs de venir distribuer le matériel pour le vote à bulletin secret.

Vote « Êtes-vous pour le projet de création d'un parc éolien dans le Gibloux sur la commune de Sâles ? »

Sur 278 bulletins valables, ont voté non 196 citoyens, ont voté oui 82 citoyens.

3. Divers

Salle polyvalente

Concernant la salle polyvalente, les travaux commenceront le 11 mars 2013. A ce jour, le budget est respecté avec le 80% des soumissions rentrées.

Déchetterie

Concernant la déchetterie, la prise de position de la commune a été faite le 8 janvier 2013 à l'Etat et nous n'avons toujours pas de réponse.

Election complémentaire au Conseil communal

Comme vous le savez, il y a deux candidats qui se sont mis en liste, il y aura donc une élection le 24 mars 2013.



La parole est donnée à l'assemblée

M. Geoffrey Nottage : J'ai une question pour les représentants d'Ennova : pour vous qu'elle est la conséquence que vous tirez de ce vote ? Est-ce que vous allez poursuivre les tractations avec les propriétaires privés ?

M. Henri Carollo : Le projet total n'est pas enterré, en ce qui concerne la commune de Sâles, nous allons en parler à notre direction. Il y a une grande chance qu'on continue le parc sur les autres communes.

M. Guy Savary : Cher Jean-Marc, nous aimerions te remercier pour tout le travail que tu as effectué. Personnellement je regrette les critiques qui ont été faites envers le Conseil, nous avons fait ça pour le bien de la collectivité.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic donne rendez-vous aux citoyens le 23 avril 2013 pour l'assemblée ordinaire des comptes et le 27 avril pour la visite du parc éolien du Mont-Crosin qui est maintenue. L'assemblée est clôt à 22h25.

Au nom du Conseil communal

Le Syndic

La secrétaire